



SOCOTEC BELGIUM ASBL

8077

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante		
N° de rapport: 23/16/10//e1				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation ; ✓ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: CelTIGNEON SelANG				
Personne sur place :				
Adresse de la visite : Kenne Cles Seure, 16 - 49	2- Ay	WALL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Date de visite of 14.6. Date d'émission of 14.6. Références clier				
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271   276 bis et dérogations   271 bis	<b>□</b> 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A Nombre de tableaux : ☐ nombre de circuits terminaux : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A Nombre de tableaux : ☐ nombre de circuits terminaux : ☐ A				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circi	ilis terrimaux .	/	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou	
Correspondances des schémas à l'installation		V	dérog.	
Etat du matériel électrique installé	~	1		
Mesures de protection contre les contacts directs				
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	^			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	Y			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	0			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		~		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	2%	2		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		-	1	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V			
	1			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : P. S	l de l'agent SO(	COTEC BELGILIN	/ ashl	
Manquements / Notes :	r de ragent des	OO I EO BEEOION	1 4301.	
Voise AVNEXE			and and 8 88	
NO REPORTED AS A CONTROL OF A SECURIT SECTION OF THE CONTROL OF TH				
The state of the same of the same and the same of the	N. N			
28 (1986 8) 6 × 8 (8) 8 × 9 (8) 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1			x e soo ee	
<u>Conclusion</u> :			RAP	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain co de délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ue est à effectue	rdans %	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 💋 au terme de 18 mois après sign	e complémenta ature de l'acte	ire est à exécute de vente.	r par	
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentai	re est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –	
m et visa de l'inspecteur :  Nom et visa du demandeur pour réception :  ur SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
Annu certi				

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0666 23 /16 M of of	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : em peu portout.	
Certains départs sont dépourvus de répérage aux endroits suivants :	
$\square$ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>☑ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  **Aprèse la condees per ples de l'installa  **production of the plant of the production of the prod	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
Tél. 0471/580.708	~